

# « RÉCLAMONS LES TERRES ! »

## DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AUX « BIENS COMMUNS »



# Analyse

Juillet 2012  
Quentin Mortier  
Chargé de projets

Un auteur de manga japonais, Kazuo Kamimura, aurait dit : « *Ce qui marque plus une personne ce ne sont pas tant ses expériences intimes que les paysages dans lesquels elle a vécu.* »<sup>1</sup> Personnellement, les paysages dans lesquels j'ai vécu étaient marqués par de nombreux chemins et sentiers vicinaux, traversant les champs de Hesbaye et bordés de haies sans fin. Aujourd'hui, pour la plupart, ces haies ont disparu. Le paysage en est radicalement autre. En m'y promenant à nouveau cet été, je me suis demandé de quoi cette disparition est-elle le signe ? D'une concentration des terres agricoles entre les mains de quelques agriculteurs. D'une mécanisation accrue de l'agriculture. D'une focalisation sur la seule fonction productive de l'agriculture, au détriment de celle de gestion des paysages et d'entretien de la nature. Ce ne sont pas les seuls agriculteurs qui doivent être tenus pour responsables de telles évolutions mais plutôt les choix et décisions politiques qui ont été faits au lendemain de la seconde guerre mondiale, notamment la construction de la politique agricole commune.

Face à ces évolutions des paysages ruraux et agricoles, qui recouvrent des évolutions majeures en termes humains, économiques et écologiques, des collectifs, réunissant citoyens et associations, se constituent et s'organisent en vue de créer une alternative, en particulier en ce qui concerne l'accès à la terre. Une initiative récente lancée en Belgique, justement nommée Terre-en-vue mérite l'attention. En approfondissant la connaissance de ce mouvement, un possible parallèle apparaît avec d'autres initiatives prises ailleurs à travers le monde, et en particulier celle d'une ONG philippine Peace & Development Group (PDG).

Cette analyse décrira ces deux initiatives rapidement. Ensuite, elle s'intéressera aux parallélismes entre elles. Pour pointer par après les divergences et convergences. Si ces deux initiatives peuvent être vues comme des initiatives d'économie sociale, elles s'enrichissent d'un éclairage par la théorie de la gestion des « biens communs ». Enfin, sera abordé l'intérêt pour de tels mouvements, qui se déroulent aux antipodes l'un de l'autre, de se croiser, de se rencontrer, de s'entraider, de s'allier au sein d'un même mouvement social.

### Action collective au Nord et au Sud : contextes et visées

#### **Naissance d'un mouvement pour l'accès à la terre en Belgique**

Terre-en-vue rassemble des citoyens et des organisations qui souhaitent faciliter l'accès à la terre en Belgique, à l'instar de son grand frère français Terres de liens. L'initiative est née au sein du Réseau pour le Soutien à l'Agriculture Paysanne. Initialement porté par un groupement de fait appelé le Groupe Dynamo, le mouvement se consolide en octobre 2011 par la constitution de l'ASBL Terre-en-vue. Cette institutionnalisation est aussi le signe d'un changement de stratégie. Les initiateurs se sont tout d'abord réunis autour de l'idée de squatter des champs (après « occupy wall street », « reclaim

<sup>1</sup> Cité par le chanteur Dominique A, au cours d'une interview donnée à la radio La Première.

the fields ! » ). Ils ont ensuite voulu apporter une réponse plus structurelle au problème d'une terre agricole devenue de plus en plus inaccessible pour des candidats agriculteurs. L'association contribuera à créer en mars 2012 une société coopérative du même nom. Il est prévu qu'une fondation s'ajoute au montage institutionnel (pour avoir la capacité de recevoir des legs).

Le mouvement réunit au moins trois types d'associations : celles qui travaillent l'accès au marché (Groupe d'achat solidaire de l'agriculture paysanne ou GASAP), celles qui travaillent l'accès à la connaissance (les syndicats agricoles alternatifs FUGEA et MAP et l'association Crabe, notamment active dans la formation à l'agriculture biologique) et celles qui œuvrent à l'accès au capital (la coopérative Crédal). Bien que les pouvoirs publics locaux soient visés par le collectif, ils manquent encore à l'appel (les communes et CPAS pourraient co-investir ou établir des partenariats sous forme de vente ou location à long terme de terres agricoles dont elles sont propriétaires).

L'association s'est assigné trois missions. Premièrement, elle accompagne les projets locaux d'installation d'agriculteurs (notamment par la mise en contact d'agriculteurs avec des associations spécialisées en matière d'agriculture durable et en aidant l'agriculteur à créer un groupe local autour de sa ferme). Deuxièmement, elle crée et anime un réseau d'associations et de citoyens intéressés par la thématique de l'accès à la terre. Troisièmement, elle développe une expertise et un plaidoyer relatifs à l'accès à la terre vis-à-vis des pouvoirs publics (par exemple en imaginant une sorte de bail rural environnemental ou en favorisant les structures de type « domaine agricole », réunissant plusieurs agriculteurs qui coopèrent entre eux).

La coopérative à finalité sociale constitue quant à elle l'outil d'investissement foncier. Elle regroupe des citoyens et organisations désireux de réaliser un investissement original. La coopérative acquiert en effet des terres agricoles pour les libérer de la spéculation foncière, des modes d'agriculture jugés destructeurs et de la propriété privée. Le but est de les convertir à un usage agroécologique. La coopérative confie ainsi ces terres agricoles à des « paysans » s'engageant dans une démarche de production respectueuse de l'environnement et localisée (via une commercialisation en circuits courts ou vente directe). Finalement, ce ne sont pas à des exploitants isolés que les terres sont affectées mais à des paysans situés dans leur territoire<sup>2</sup>, liés à des acheteurs conscientisés et organisés. Le capital réuni, les coopérateurs associés et les hectares ainsi libérés sont encore en nombre réduit. Mais la dynamique est enracinée et commence à se développer. Nul doute qu'elle portera des fruits. Elle est aussi très attentive à la manière de se déployer, accordant une grande importance à la participation interne<sup>3</sup>.

Le mouvement Terre-en-vue agit dans un paysage agricole en pleine transition. La concurrence avec d'autres finalités qu'agricoles (zones industrielles, de logement, de voiries, de loisirs, etc.), la croissance des prix fonciers, les prix du marché alimentaire globalisé, des cadres légaux régionaux, belges et européens inadaptés à la situation actuelle et d'autres raisons font que de nombreuses fermes disparaissent et qu'une majorité d'agriculteurs n'ont pas de successeurs. Selon les statistiques du SPF Economie, « en 1980, la superficie agricole en Belgique s'étendait sur près de 1 420 millions d'hectares et trente ans plus tard, en 2010, il n'y en avait plus que près de 1 360 millions d'hectares, soit une « perte » d'un peu plus de 4 % (60 000 ha) »<sup>4</sup>. La diminution du nombre d'exploitations et de travailleurs en trente ans est marquante : baisse de 62 % (avec 42 854 unités en 2010) pour les premières et de 56 % (avec 80 944 personnes) pour les seconds. Selon Terre-en-vue, 41 fermes disparaissent chaque semaine en Belgique.

Un premier acte d'achat local a été signé par la coopérative wallonne en avril 2012. Quant au mouvement « d'Outre-Quévrain », le rapport annuel 2011 de Terre de liens, huit ans après sa création, affiche les chiffres suivants : 1 600 adhérents, 38 salariés et 200 administrateurs pour l'association nationale et les 19 associations régionales ; 6 700 actionnaires, un capital de 25 millions

<sup>2</sup> Des « homo situs » (homme situé dans son territoire) plutôt que des « homo economicus », pour reprendre les termes de H. Zaoual. ZAOUAL H., « Homo oeconomicus ou Homo situs ? Un choix de civilisation », in *Finance & Bien Commun*, 2/2005, n° 22, pp. 63-72.

<sup>3</sup> En instituant une séparation des tâches et des pouvoirs entre diverses instances internes et en usant d'un mode de décision favorisant la co-responsabilisation et l'intelligence collective.

<sup>4</sup> Cité par Charlotte Mikolajcak, « L'immobilier à l'hectare », in *La Libre Immo*, supplément à *La Libre Belgique*, n° 153, semaine du 14 au 20 juin 2012.

d'euros, un total de 70 fermes disséminées à travers l'ensemble du territoire français sont réinvesties collectivement pour ce qui concerne « la foncière » (qui est une société en commandite par actions). Le potentiel de croissance de l'initiative belge (qui se classe parmi les initiatives pour la « décroissance ») est donc manifestement réel.

## **Heurs et malheurs de la réforme agraire aux Philippines**

Aux Philippines, l'ONG Peace & Development Group (PDG) s'est donné pour mission de soutenir les travailleurs des plantations de canne à sucre et les petits paysans organisés collectivement au sein de multiples communautés réparties au sud de l'île de Negros. A première vue, on pourrait penser que leur combat a été renforcé par l'adoption en 1988 d'une réforme agraire apparemment ambitieuse. Le « Comprehensive Agrarian Reform Program » (CARP) promettait de partager, en l'espace de dix ans, plus de 10 millions d'hectares de terres agricoles entre quatre millions de familles paysannes sans terre. Cette loi a été adoptée dans la foulée de la chute de la dictature de Marcos et du renforcement de la société civile. Mais ce serait sans compter sur l'opposition des propriétaires fonciers (les « landlords » comme on les appelle là-bas) et sur leur alliance avec les élus, les pouvoirs publics, les forces militaires et même paramilitaires. Les textes seront vidés de leur substance, les mesures d'appui aux petits paysans pour qu'ils puissent effectivement cultiver les terres récupérées seront inexistantes ou inefficaces et, sur le terrain, les pressions physiques et morales sur les paysans et leurs leaders seront nombreuses, ce que certains paieront de leur vie.

Face à ces injustices et violations graves des droits de l'homme, la communauté internationale réagit et les associations et ONG locales se mobilisent<sup>5</sup>. PDG est parmi les acteurs qui se battent aux côtés des paysans organisés. En matière d'accès à la terre, la visée commune est, d'une part, d'établir un réseau d'ex-travailleurs de la canne à sucre et de petits paysans suffisamment fort et pouvant démontrer un usage productif et durable de leurs terres récemment récupérées et, d'autre part, défendre ces dernières de toute nouvelle menace.

Les menaces qui pèsent sur les nouveaux petits propriétaires terriens, ayant effectivement bénéficié de la Réforme Agraire, sont nombreuses : reclassement de certaines zones en site minier (suite à une politique volontariste du gouvernement en vue d'attirer des investisseurs étrangers), difficultés économiques des nouveaux petits propriétaires, mise en location pour des projets agro-industriels d'exportation ou de production d'agrocultures, etc.

Depuis 1990 jusqu'à aujourd'hui, PDG<sup>6</sup> a fourni aux bénéficiaires actuels et potentiels de la réforme agraire des services en matière d'organisation communautaire, d'éducation et de formation relative à la réforme agraire et à l'agriculture durable, aux droits humains, etc. Des programmes complémentaires visent aussi à faciliter l'accès collectif à du matériel agricole pour exploiter les terres et transformer certains produits récoltés. Un intéressant système de répartition d'animaux de trait a également été mis au point. Intitulé « dispersal carabao », le système repose, au départ de l'investissement dans un cheptel, sur le fait que chaque membre du collectif reçoit une ou deux femelles qu'il peut utiliser pour cultiver ses champs, à charge pour lui de l'élever et de réalimenter le « pot commun » avec une partie des jeunes à qui l'animal donnera naissance.

Depuis 1988 jusqu'à aujourd'hui, seuls 50 % des terres visées ont été distribuées dans la province. Avec 128 887 hectares restant à être distribués, l'agence provinciale de la réforme agraire est le plus mauvais élève du pays. Presque toutes ces terres sont dans les mains de grands propriétaires terriens qui y pratiquent principalement la monoculture de la canne à sucre. En 2011, seulement un peu moins de 1 800 hectares ont été acquis et distribués par les pouvoirs publics. Sans mobilisation collective forte des communautés paysannes et des groupes d'entraide de la société civile, la réforme agraire resterait lettre morte. Une telle mobilisation doit à la fois viser, pour les paysans, l'accès à ces droits à la terre et la capacité à les cultiver durablement.

---

<sup>5</sup> Pour avoir un aperçu de la situation des droits de l'homme dans le pays, on se référera utilement aux pages du site web d'Amnesty International consacrées aux Philippines. L'association FIAN scrute et réagit aux violations du droit à l'alimentation, notamment aux Philippines. Voir : [www.fian.be](http://www.fian.be).

<sup>6</sup> L'ONG philippine a reçu l'appui de l'ONG belge Autre Terre, ONG du Groupe Terre, dans le cadre du développement des activités socio-économiques des communautés paysannes.

Prenant de la hauteur, on peut constater que ce phénomène d'accaparement des terres est mondial et s'est paradoxalement accéléré depuis les crises financières et alimentaires de 2008. L'association internationale GRAIN a établi un tableau (non exhaustif) de données de 400 cas d'accaparement de terres à travers le monde (dont 14 aux Philippines, privatisant au total 1 730 000 ha)<sup>7</sup>. A la lecture de celui-ci, l'identité des accapareurs apparaît clairement. La majorité de ceux-ci appartiennent au secteur agroalimentaire, sont des sociétés financières ou des fonds souverains (fonds de placements financiers détenu par un Etat). Les investisseurs sont surtout basés en Europe et en Asie (Chine, Inde, Royaume-Uni et Allemagne). Dans ce palmarès des accapareurs, les États-Unis apparaissent tout en haut de la liste avec 41 cas d'accaparement, et les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite qui représentent, à eux deux, 39 cas. La stratégie de certains de ces pays riches consiste à assurer la sécurité alimentaire de leur population en achetant ou louant ces terres lointaines, en y faisant cultiver des produits qui seront transportés et importés en retour, le tout pour des prix défilants toute concurrence grâce, entre autres, à l'exploitation des travailleurs agricoles.

Retournons aux Philippines où un cercle vicieux se referme plusieurs fois sur les paysans philippins et leurs familles. D'une part lorsqu'ils n'accèdent pas à la terre ou en sont dépossédés et qu'ils migrent vers les villes et notamment la capitale. Selon le reporter photographe Philippe Revelli, le Quezon City-central business district aspire à devenir le plus important pôle d'affaires du pays, quitte à expulser et détruire les logements de fortune des 6 000 habitants d'un quartier populaire, originaires des provinces du pays et forcés à les quitter faute de terre à cultiver. « *D'abord ils m'ont pris ma terre dans ma province... et maintenant ici, ils veulent démolir mon quartier !* », explique Estrelita Bagasbas dont les paroles donneront le titre au webdocumentaire du journaliste<sup>8</sup>. D'autre part, lorsque certaines habitantes de ces quartiers suburbains décideront peut-être de migrer à nouveau, allant grossir le rang des employées domestiques dans un de ces pays du Golfe investissant massivement dans l'achat ou la location de terres dans leur pays d'origine.

### Ici et là-bas : quelles différences ?

A la lecture d'une interview des fondateurs du mouvement Terre-en-vue, les points communs entre la situation aux Philippines et en Belgique sont apparus clairement. Les mots utilisés par les uns et les autres se confondent d'ailleurs. Maarten Roels, faisant écho à la faillite de Dexia et à la cession par des communes de terres agricoles à des entreprises privées, n'hésite pas à parler de « rééodalisation de nos campagnes »<sup>9</sup>. Ce détour par l'histoire médiévale de l'Europe est aussi le fait des activistes philippins qui parlent de leur pays comme d'un régime semi-féodal et semi-colonial. Sur une population de près de 100 millions d'habitants, 75 % sont paysans et dépendent de la terre pour leur survie. Or une majorité des terres agricoles appartiennent soit à des grands propriétaires fonciers, soit à des sociétés multinationales. « Back to the past », en quelque sorte.

A y réfléchir plus avant, les différences entre les deux contextes et les deux actions collectives en cours sont peut-être plus importantes qu'il n'y paraît. Au Sud, la réforme agraire a été mise en place en vue de donner accès à une terre à une majorité de la population qui est restée paysanne. Au Nord, ce n'est plus qu'une minorité de personnes qui est occupée à travailler la terre ou qui aimerait y retourner. Selon Michel Serres, « *un événement se mesure à la quantité de temps qu'il clôt. Or l'humanité devient paysanne au néolithique, il y a dix mille ans. En France, nous étions encore 70 % de paysans au début du XXe siècle, nous sommes 2 % aujourd'hui. Vous voyez l'importance ! En un siècle, sans que l'on s'en rende compte, on a quitté le néolithique.* » Une telle disparition des paysans est due notamment à des évolutions technologiques (à l'instar des gains de productivité existant dans d'autres secteurs). Mais une telle évolution s'accompagne également d'une plus grande fragilité : « *Aujourd'hui, nos 2 % de paysans pourraient labourer la totalité de la France en une heure. Mais*

<sup>7</sup> Le tableau est consultable sur le site de l'association GRAIN : [www.grain.org](http://www.grain.org).

<sup>8</sup> « D'abord, ils ont pris ma terre... », visible sur [www.philipperevelli.com](http://www.philipperevelli.com), est un des webdocumentaires réalisés par l'auteur sur l'accaparement des terres à travers le monde.

<sup>9</sup> Zoé Gallez et Maarten Roels, « Si nous voulons nourrir nos enfants, il faut d'abord protéger nos terres », interview dans *Kairos*, avril-mai 2012.

*supposez qu'il n'y ait plus de pétrole, il faut de nouveau 4 millions de personnes en plus pour nous nourrir. L'autre fragilité, c'est que, dans notre monde actuel, la disparité entre les pays riches et les pays pauvres est terrible. Pendant que nous devenons obèses, le tiers-monde crève de faim», poursuit notre philosophe<sup>10</sup>.*

Autre différence. Alors qu'au Sud, la forme communautaire est très importante, au Nord c'est moins directement le cas. D'un côté, PDG s'appuie et renforce la structuration des communautés paysannes. De l'autre, ce n'est pas le cas. Mais néanmoins, la force de Terre-en-vue est d'avoir réussi à fédérer autour d'enjeux communs des associations diverses et des citoyens, ainsi que des producteurs et consommateurs ancrés dans leur territoire partagé.

Les initiatives décrites plus haut, qu'elles aient vu le jour en des lieux plus ou moins proches de l'équateur, appartiennent à l'économie sociale<sup>11</sup>. Mais cet éventuel point commun sera contrebalancé par des différences de contexte. Selon Jacques Defourny et Patrick Develtere<sup>12</sup>, deux conditions président à l'émergence de l'économie sociale. D'une part une « condition de nécessité » à savoir la pression de besoins importants non satisfaits. D'autre part un sentiment de « communauté de destin » partagé au sein d'un groupe social soudé.

Ces deux conditions sont diversement éprouvées par les entrepreneurs sociaux du Nord et du Sud. La condition de nécessité est très présente au Sud. L'auto-organisation des collectifs et l'entraide entre groupes font partie des stratégies locales dans des pays où l'Etat est plutôt absent ou trop enclin à favoriser les intérêts privés nationaux ou internationaux. L'évolution socio-économique et les évolutions de l'Etat-providence rendent cette condition de nécessité de plus en plus prégnante au Nord. L'appréciation de la nécessité évolue elle-même en parallèle avec la société : la nécessité la plus grande en Belgique n'est peut-être plus (du moins pour une majorité de la population) d'accéder à la nourriture à un prix raisonnable mais plutôt d'accéder à une nourriture d'un niveau élevé de qualité sociale et écologique (comment a-t-elle été produite eu égard à l'environnement et au terroir ainsi qu'à ses travailleurs ?).

En ce qui concerne la communauté de destin et l'identité collective commune, les ferments communautaires actifs au Sud (comme dans le cas des communautés paysannes sur l'île de Negros) jouent très certainement un rôle déterminant dans la mise en place des initiatives d'économie sociale. Cette communauté de destin (allant pour certains jusqu'à partager un même risque de perdre la vie au combat) n'est toutefois jamais définitivement scellée, tant les forces centrifuges peuvent jouer leur rôle et pousser les membres des groupes à adopter des stratégies individualistes plutôt que collectives. Au Nord, les effets d'un système de plus en plus privatisé et individualisant génèrent paradoxalement de nouveaux sentiments communautaires, locaux et globaux. La « communauté de destin terrestre » appelée de ses vœux par Edgar Morin<sup>13</sup> enfante de plus en plus d'initiatives concrètes locales. Une bonne partie du travail des deux mouvements, au Sud et au Nord, consiste aussi, en conséquence, à alimenter et entretenir à travers le temps ce sentiment de communauté de destin.

---

<sup>10</sup> Michel Serres, « Le paysan nouveau est admirable », interview dans *Le Journal du Dimanche*, 22 février 2009. Pour rappel, le néolithique est, selon Wikipedia, cette « période de la préhistoire marquée par de profondes mutations techniques, économiques et sociales, liées à l'adoption par les groupes humains d'un modèle de subsistance basé sur l'agriculture et l'élevage, et impliquant le plus souvent une sédentarisation ».

<sup>11</sup> Surtout si l'on adopte la définition de l'entreprise sociale, proposée par le réseau de chercheurs EMES, qui a vocation internationale. Cette définition met notamment l'accent sur le fait qu'une entreprise sociale est une initiative émanant d'un groupe de citoyens, résultant « d'une dynamique collective impliquant des personnes qui appartiennent à une communauté ou à un groupe qui partage un besoin ou un objectif bien défini ». Laurent Gardin, « Les entreprises sociales », dans *Revue du MAUSS permanente*, 15 mars 2010 [en ligne].

<sup>12</sup> DEFOURNY J. et DEVELETERE P., « Origines et contours de l'économie sociale au Nord et au Sud », in DEFOURNY J., DEVELETERE P. et FONTENAU B. éds, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris/Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1999.

<sup>13</sup> MORIN E., *Terre-Patrie*, Paris, Seuil, 1993.

## Ici et là-bas : quelles convergences ?

Plus que le concept d'économie sociale, ce qui pourrait relier des initiatives nées dans des contextes a priori aussi incommensurables, c'est peut-être le concept de « biens communs », auquel se réfère d'ailleurs ouvertement l'association Terre-en-vue. Cette théorie a connu une certaine diffusion avec l'octroi d'un prix Nobel d'économie doublement innovant. Pour la première fois, il était décerné à une femme – l'américaine Elinor Ostrom – et pour des travaux théoriques s'appuyant sur des études empiriques (les communautés d'irrigation appelées « *zanjeras* » aux Philippines ont ainsi été étudiées, parmi de nombreux autres systèmes).

La meilleure manière de présenter cette théorie peut être de se remémorer ce qu'on a appelé le mouvement d'« enclosure », né en Grande-Bretagne au début de la révolution industrielle. Selon l'encyclopédie libre Wikipedia, « *la réalisation d'une enclosure passe par les étapes suivantes : l'appropriation par les propriétaires d'espaces préalablement dévolus à l'usage collectif (« commons » pour les anglosaxons<sup>14</sup>), la substitution de l'ancien système ouvert par des champs enclos par des haies ou des murs, l'établissement de vastes domaines, loués à des fermiers pourvus de moyens financiers* ». Le placement de ces haies privatives entre les champs, même si elles ont joué par ailleurs un rôle écologique, est une des premières atteintes à la gestion commune d'une ressource collective : la terre. Selon Hervé Le Crosnier, « *les propriétaires voyaient dans la privatisation et la clôture des espaces la garantie d'une meilleure productivité, notamment pour l'élevage des moutons destinés aux filatures. Les pauvres, qui dans les coutumes et les premiers textes législatifs avaient des droits élémentaires sur les communs, y voyaient une expropriation de leur moyens de subsistance : la récolte du miel, le bois de chauffe, les produits de la cueillette. Une expropriation qui les conduisait à rejoindre les villes et accepter les travaux les plus ingrats, notamment l'engagement sur les bateaux de la marine anglaise* »<sup>15</sup>. Le parallèle entre la situation de ces paysans et sans-terre anglais et celle, plus de trois siècles plus tard, des paysans philippins est flagrant : même attaque, même justification, même effet. La définition des communs qui s'ensuit est le reflet de ce double mouvement de communalisation/privatisation qui traverse l'histoire : « *les communs sont des ressources partagées par un groupe de personnes et qui sont vulnérables aux dégradations et aux enclosures* »<sup>16</sup>.

Si la référence aux enclosures est utile, c'est parce qu'on peut observer l'actualité d'un tel phénomène. La liste des biens communs (ou ressource renouvelable collective) qui sont visés par la privatisation et la marchandisation ne cesse de croître. Cette liste vise autant des biens matériels qu'immatériels, des ressources naturelles que des ressources « construites ». On peut y inclure : l'eau, la terre, l'air, la connaissance, l'enseignement, la musique, les gènes, etc. Les tentatives de privatiser ces biens sont de plus en plus nombreuses et pernicieuses. A l'égard de la terre, il y a leur achat ou location par des sociétés privées. Mais aussi, par exemple, l'accaparement des semences et des gènes (comme dans le cas d'un brevet déposé sur un croisement du riz basmati avec un autre riz). Dans le même temps, de plus en plus, pour chacune de ces avancées d'un capitalisme en extension continue, apparaît une réaction sous la forme d'organisation collective et participative : les coopératives citoyennes de production d'énergie renouvelable, les associations de partage de semences, les promoteurs des logiciels libres, etc. Dans une certaine mesure, la manière dont l'ASBL Terre (partenaire de l'ONG philippine PDG) a imaginé à partir des années 60 de se développer en gérant cette ressource commune que constituent les déchets (vêtements et papiers) se rapproche d'une gestion de biens communs. Entre-temps, les déchets ont également connu ce processus de gestion privative et capitaliste, à laquelle l'association a dû s'adapter.

Les « biens communs » identifiés, le principe de les faire échapper à une gestion marchande et capitaliste établi, il faut encore s'interroger sur la meilleure manière de les gérer autrement, collectivement. Quelle est cette alternative à opposer à la fois au « tout Etat » et au « tout marché » ou « marché total » ?

---

<sup>14</sup> De nombreuses fermes ou lieux dits portent encore en Wallonie le nom : « *les Comognes* ».

<sup>15</sup> LE CROSNIER H., « Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs », in *Les blogs du Diplo* [en ligne], 15 juin 2012.

<sup>16</sup> HESS C., « Inscire les communs de la connaissance dans les priorités de recherche », in Association Vecam (coord.), *Libres Savoirs, les biens communs de la connaissance*, C & F éditions, 2011.

Les travaux d'Elinor Ostrom sont particulièrement utiles à cet égard. Elle a mené l'étude des systèmes de gestion des biens communs ou ressources communes qui répondaient à deux critères. D'une part, les règles les régissant devaient avoir été mises en place par ceux qui prélèvent des ressources du système (les « appropriateurs » selon ses termes). D'autre part, ces systèmes devaient avoir perduré depuis 100 ans au moins. Sur ces bases, elle a démontré l'intérêt de « l'action collective auto-organisée » pour gérer de tels biens communs. Les études de terrain ainsi réalisées ont aussi permis de faire apparaître les conditions de possibilités de tels systèmes. Huit règles ont été énoncées, relevant de trois catégories :

- la première concerne les frontières du système : quelles sont exactement les ressources gérées et qui sont les membres du système ?
- la deuxième concerne l'environnement du système : les règles sont-elles adaptées aux conditions locales, ne vont-elles pas être remises en cause par les autorités publiques ?
- la troisième concerne le fonctionnement interne du système : la participation à l'élaboration des règles et à la surveillance de leur application est-elle démocratique, existe-t-il des sanctions graduelles et des lieux de résolution des conflits accessibles (des « arènes locales »)?

Les questions amenées par ces règles sont celles que se pose tout groupe qui cherche à mettre en place un système alternatif de gestion des biens communs. Elles ne sont pas pertinentes pour tout projet d'entreprise sociale mais bien pour ceux qui se proposent de gérer des biens qui peuvent être qualifiés de communs.

Notons enfin que les projets d'économie sociale qui prétendent apporter une réponse à la gestion des biens communs doivent forcément s'interroger sur les relations à entretenir, dans le cadre de cette gestion, avec les pouvoirs publics ainsi qu'avec les acteurs économiques à but lucratif. Si l'on prend le cas des coopératives citoyennes d'éoliennes, une position doit être prise, entre autres, quant à la participation des communes au capital et quant à la vente de l'électricité produite directement aux membres ou à des sociétés privées qui la leur revendront ensuite. Par l'alliance à instaurer avec les pouvoirs publics, il s'agit aussi pour les collectifs citoyens de rapprocher ceux-ci de leur finalité de service public et de garant de l'intérêt général, dont ils se sont trop souvent écartés notamment en mimant les pratiques des acteurs à intérêt strictement privé.

### **Conclusion : de l'intérêt de la théorie des « biens communs »**

A la question de savoir s'il existe des points communs entre le mouvement naissant Terre-en-vue en Belgique et celui porté par PDG aux Philippines, la réponse était a priori positive et elle le reste aux termes de cette analyse. Plus que la référence à l'économie sociale (dont les origines sont assez fortement datées et localisées à l'Europe occidentale du 19<sup>ème</sup> siècle), le point commun entre ces initiatives nées dans des contextes fort différents peut être vu dans la prétention qu'elles ont de gouverner ces « biens communs » que constituent les terres agricoles en Wallonie ou au sud de l'île de Negros. Ce qui accentue encore le parallèle entre les projets au Nord et au Sud est qu'ils constituent une réaction identique à une même dégradation : la marchandisation et la privatisation de ce qui appartient finalement proportionnellement et de manière indivisible à chaque membre de la communauté (l'accès durable à la terre nourricière). L'intérêt de cette théorie est aussi qu'elle invite ceux qui s'en prévalent à faire s'entrecroiser les dimensions politiques et économiques ainsi que culturelles et sociales de leur projet.

Edgar Morin et Stéphane Hessel, du haut de leurs 186 années de vie bien remplies, nous invitent à savoir à la fois mondialiser et démondialiser. C'est exactement ce à quoi nous invite la théorie de la gouvernance des biens communs. Celle-ci permet en effet de fonder une double conception du commun : à la fois un langage commun abstrait partagé à l'échelle de la planète (la lutte contre l'accaparement des terres par exemple en raison de leur qualification de « biens communs ») et une communauté de pratiques concrètes, collectives, particulières, appropriées et territorialisées (la manière dont chaque communauté s'organise pour gérer les terres qu'elle arrive à libérer). Un

mouvement social planétaire pourrait s'emparer de cette opportunité pour modifier le cours de la mondialisation. Localement, des mouvements ancrés dans leurs territoires pourraient aussi s'appuyer sur cette théorie pour articuler plusieurs échelles d'action : individuelle et collective, locale et « intergalactique » pour reprendre le mot du sous-commandant Marcos.